Image not found or type unknown

J'ai vendu un chiot lof je voudrais annulé la vente

Par **midnight**, le **21/10/2013** à **18:02**

bonjour,

j'ai vendu un chiot lof les gens m'ont payé en 3 fois j'ai donc gardé la carte d'itentification et le lof jusqu'à totalité du paiement "ceci est mentionné sur mon contrat de vente"..
24 h00 après l'acquisition de leur chiot les gens me rappel pour me dire que le chiot est malade qu'il à la diarrhé.. je lui dit que c'est surement le stress du transport et le changement de famille ..le lendemain elle me rappel pour me dire que le chiot à fait une diarrhé hémoragique qu'elle est chez le véto et qu'il y a un risque de parvo ..
bref diagnostic établie rien de tout sa une simple gastro..elle me demande de rembourser les frais véto je lui propose donc de rembourser les frais véto mais en annulant la vente et lui redonner l'accompte qu'elle ma versé pour l'achat du chiot.. elle refuse ..elle veut que je rembourse le véto et le chiot également mais elle veut le garder...
que faire??

Par **youris**, le **21/10/2013** à **18:29**

bjr,
à mon avis vous n'avez pas à rembourser le vétérinaire ni le prix d'achat du chiot sauf si cela est prévu dans votre contrat.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés